



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers CDPENAF	ANALYSE DE L'ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE - COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE -	Direction départementale des territoires et de la mer du Nord - Service études, planification et analyses territoriales
--	---	--

Projet :

Maître d'ouvrage :

Commune(s) et/ou territoire :

Emprise et zonage :

Date CDPENAF :

Remarque préalable sur les notions d'emprise du projet, de périmètre d'étude et de territoire concerné:

- L'emprise correspond à la surface occupée par le projet et prélevée de manière définitive sur les zones A, N ou AU selon les conditions du décret n°2016-1190 du 31 août 2016.
- Le périmètre d'étude est à justifier à partir des éléments contenus dans l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du projet, en particulier l'ensemble du parcellaire des exploitations impactées et des périmètres des filières (directs et indirectes) impactées. La superposition géographique de ces différents paramètres aboutit à retenir un périmètre structuré tel qu'un territoire administratif (ex : communauté de communes) ou un zonage économique reconnu (ex : zonage AOC).
- Le territoire concerné est défini par un périmètre suffisamment large pour identifier les caractéristiques de l'économie agricole et cohérent avec l'emprise du projet, consommateur de foncier agricole. Ce périmètre de territoire concerné englobe un zonage administratif de façon à mobiliser facilement et analyser des données statistiques à cette échelle.

Éléments d'analyse :	Observations :
1- Description du projet – Délimitation du périmètre d'étude concerné <i>Pour chacun des chapitres, les sources ainsi que les modes de calcul des données présentées devront être spécifiés.</i>	
Présentation synthétique du projet	
Localisation, zonage du document d'urbanisme et emprise du projet (cartographies à l'appui, parcelles cadastrales du/des projets)	
Ensemble du parcellaire des exploitations impactées	
Périmètre des filières impactées	
Définition et justification du périmètre d'étude (à travers les caractéristiques du projet et la superposition des paramètres précédents)	
2 – Analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné <i>Ce chapitre sera essentiellement traité à partir de données statistiques et d'entretiens avec des experts ou référents.</i>	
Caractéristiques du territoire et de ses potentialités agricoles : relief, typologie, des sols et potentialités agricoles, potentiel agronomique des terres, pentes, RFU...	
Protections s'appliquant au territoire étudié (ex : ZAP, PAEN...)	

Éléments d'analyse :	Observations :
Chiffre de la pression foncière : SAU (ha) et évolution sur les 10 dernières années des exploitations agricoles (globale et moyenne)	
Productions agricoles pratiquées (cultures, élevage, polyculture, maraîchage...)	
Valorisation de ces productions sous forme de démarches de qualité (signes d'identification de la qualité et de l'origine -AOP, IGP, Label Rouge, Bio, vente à la ferme...)	
Poids économique de l'agriculture sur le périmètre d'étude et son évolution sur les 10 dernières années : surface agricole, nombre d'exploitations , emplois directs (exploitants, main d'œuvre) et indirects (UTA), chiffre d'affaires...	
Typologie des exploitations (structure, système de production), maîtrise du foncier (mode de faire-valoir)	
Lieu d'implantation des sièges et bâtiments d'exploitation, morcellement, accessibilité et dispersion du parcellaire	
Dynamique des exploitations agricoles au regard des projets de développement fonciers : caractérisation du parcellaire (morcelé, groupé) et réalisation d'investissement visant à améliorer la qualité des sols (aménagement, réseaux d'irrigation drainage...), présence de friches ou de terres incultes	
Identification de secteurs à sensibilité particulière (semences, cultures pérennes, spéciales, OTEX dominante et secondaires, surfaces d'épandage)	
Identification des filières agricoles et agroalimentaires en amont (agrofourriture)	
Identification des filières agricoles et agroalimentaires aval (première transformation ou vente directe) et des principaux circuits de commercialisation (circuits courts et de proximité, circuits longs opérateurs de filière, emplois indirects)	
Interrelations entre les filières locales, le périmètre d'étude et la zone directement impactée par le projet	
Activités en prolongement de l'activité agricole : agrotourisme, gîtes, production d'énergie...	
<i>Possibilité de reprendre ces données dans un tableau avec une présentation synthétique des forces/faiblesses et opportunités/menaces de l'économie agricole</i>	

Éléments d'analyse :	Observations :
<p align="center">3- Qualification et quantification des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire</p> <p><i>Ce chapitre sera essentiellement traité à partir d'entretiens avec les entreprises impactées. Analyse +/- y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus sur le périmètre d'étude</i></p>	
<p align="center">3.1 – Parcellaire impacté par le projet</p>	
<p>Caractéristiques et vocation des parcelles soustraites à l'activité agricole : occupation du sol, potentialités agronomiques, surfaces drainées, irrigables, épandables, pâturage, mode de faire-valoir...</p>	
<p>Particularités du parcellaire : situation géographique, structuration du parcellaire...</p>	
<p>Enjeux de valorisation des surfaces et productions impactées (bio...)</p>	
<p align="center">3.2 – Identification des exploitations et entreprises amont/aval situées dans l'emprise du projet</p> <p align="center"><i>Caractérisation des exploitations impactées sur les critères suivants :</i></p>	
<p>Nombre d'exploitations, surface agricole moyenne, bâtiments agricoles (nombre, localisation et vocation)</p>	
<p>Exploitations : systèmes de productions, régime de fonctionnement (développent, croisière, fin de carrière, patrimoniale), caractéristiques de l'emploi (MO salariée et non salariée, entraide bénévole), dynamique de développement (projets d'installation, de diversification, de modernisation...)</p>	
<p>Circulation des engins agricoles : repérage des trajets, type de matériel agricole, contraintes pré-existantes...</p>	
<p>Entreprises amont/aval : identification des lieux d'approvisionnement et/ou de collecte et de transformation aux abords du projet et impactées directement</p>	
<p align="center">3.3 – Évaluation des impacts directs du projet</p> <p align="center"><i>Possibilité de réaliser un tableau des impacts +/- synthétisant les éléments suivants :</i></p>	
<p>Surfaces consommées : analyse de l'évolution de l'artificialisation et extrapolation sur l'activité agricole future (ex : axe routier qui remet en cause un bassin d'exploitations agricoles : effet déstructurant...)</p>	
<p>Conséquences sur le fonctionnement des exploitations : perturbation des assolements, déplacements des animaux, atteintes à la fonctionnalité, effets de coupure, isolement, morcellement du parcellaire, enclavement, haies,</p>	

Éléments d'analyse :	Observations :
clôtures, points d'eau, circulation des engins agricoles...	
Bâtiments agricoles : localisation et vocation des sites agricoles dans ou à proximité immédiate de l'emprise et conséquences de l'impact	
Emplois directs impactés	
Conséquences structurelles pour les exploitations agricoles (compacité du foncier agricole, prix des terres agricoles, zones de contact/interfaces, fragilisation/déstructuration des filières en place)	
Potentialités de vente impactées	
Valorisation des co-produits (biomasse, chaleur...)	
Restructuration des chemins communaux	
3.4 – Évaluation des impacts indirects du projet	
Indispensable : Prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets sur le périmètre d'étude	
Articulation avec les mesures prévues au titre de la compensation environnementale et/ou des perturbations des milieux naturels sur l'activité agricole	
Impact sur les filières en aval (première transformation) et l'effet cumulatif au-delà du périmètre d'étude	
Comparaison des impacts selon différents scénarios d'aménagement du projet	
3.5 – Évaluation financière des impacts sur l'économie agricole <i>Ce chiffrage est réalisé sur la base des pertes de production collective (agriculture et agroalimentaire) correspondant au chiffre d'affaires non généré – La méthode utilisée peut varier mais doit être justifiée et cohérente.</i>	
Concernant les surfaces agricoles perdues et celles destinées aux compensations environnementales, le chiffre d'affaires perdu (A) est calculé pour chaque type de cultures à partir de la PBS <i>Le raisonnement au CA permet d'intégrer l'amont de la production agricole.</i>	
Concernant les impacts indirects sur les filières, la perte du chiffre d'affaires (B) est à estimer à partir du ratio régional CA agroalimentaire / CA agricole	
Calcul du CA annuel impacté par le projet (A+B)	
Multiplier le CA annuel perdu par le nombre d'année (7 à 12 ans) nécessaires pour reconstituer le potentiel économique perdu	

Éléments d'analyse :	Observations :
4 – Mesures d'évitement et de réduction des impacts	
Études de toutes les possibilités visant à réduire les surfaces et/ou les effets négatifs du projet	
Comparaison des impacts selon les différents scenarii	
Justification du projet retenu et des raisons pour lesquelles certains scenarii ne sont pas retenus	
Optimisation des mesures ayant des effets bénéfiques (hors compensation collective agricole proprement dite)	
5 – Mise en place de la compensation collective le cas échéant Précision : cette compensation vient en complément des indemnités versées au titre de l'acquisition, des mesures compensatoires environnementales et de toute autre prise en charge par le maître d'ouvrage	
5.1 – Identification des mesures de compensation	
S'appuyer sur les FFOM de l'économie agricole du territoire	
Choix de compensation retenu : nature, délais de mise en œuvre, gouvernance, suivi	
Justification des projets retenus/non retenus	
En cas de compensation foncière par reconquête d'une friche, étude des parcelles identifiées (localisation, accès, potentiel agronomique, mesures de dépollution...)	
5.2 – Évaluation des coûts des mesures mises en œuvre	
Montant estimé de la compensation financière (qui doit correspondre à minima à l'impact généré par le projet)	
5.3 – Description des modalités de mise en œuvre <i>Mise en place d'un mode de gouvernance concertée avec les agriculteurs du territoire concerné sur les projets de développement qu'ils envisagent et les acteurs de la filière si néces. pour décider des mesures de compensation tout en observant leur efficacité pour reconstituer le potentiel agricole du territoire</i>	
Définition de la gouvernance de suivi : coordination, suivi des opérations dans le temps	
Modalité de gestion des budgets	
Le cas échéant, préciser et affiner les impacts et les mesures de compensation au fur et à mesure de l'avancée du projet	
Mettre en place une instance de coordination et de suivi de l'opération pour garantir la mise en place des compensations et assurer la transparence du dispositif	

Glossaire :

CA : Chiffre d'Affaires

FFOM : Forces/faiblesses et opportunités/menaces

MO : Main d'œuvre

OTEX : Orientation technico- économique des exploitations

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PBS : Production Brute Standard

RFU : Réserve en eau Facilement Utilisable

SAU : Surface Agricole Utile

UTA : Unité de Travail Annuel

ZAP : Zones Agricoles Protégées